

# 6.1

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** ACTION CULTURELLE

Conclusion des travaux de la commission « I nomi di loca » dans le cadre de l'adressage communal.

Le Maire, sur proposition de la 4<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de la démarche d'adressage, la commune a l'obligation de nommer et numéroter l'ensemble des voies et lieux-dits de son territoire. Dans une visée patrimoniale et citoyenne, la Ville a organisé et animé un travail participatif sur les noms des lieux dans le cadre d'une commission extra municipale sur la toponymie.

Avec ses 17 000 hectares, la commune de Portivechju est riche d'un patrimoine linguistique dans lequel les noms de lieux, outre leur utilité dans le repérage géographique et dans le cadre de la démarche d'adressage, sont aussi les témoins de l'histoire, de l'activité socio-économique et de la biodiversité de notre ville-territoire à dominante rurale qui s'étage jusqu'à 1000m d'altitude.

Ce sont actuellement près de 1700 toponymes qui ont été étudiés et intégrés aux documents finalisés : noms des cours d'eau, crêtes, hameaux, villages, quartiers, issus du croisement du Plan Terrier, du Cadastre napoléonien, des cartes IGN, des enquêtes de terrain et des commissions sur la toponymie. Une carte interactive, sonore, a ainsi été mise en ligne sur le site de la ville à destination du grand public.

Sur ces 1700 toponymes, un peu moins de 400 sont directement rattachés à l'adressage pour la dénomination des voies, hameaux et villages de la commune.

Dans leur grande majorité, ces noms restent inchangés mais ont été corrigés dans une graphie conforme à la langue corse, y compris dans sa variété portovecchiaise, (type de voirie et nom de lieu) afin de répondre notamment aux attentes de la charte de la langue corse signée par la Ville.

Certains lieux seront renommés et certaines voies (re)découpées, par exemple, pour rendre hommage à des Portovecchiais qui comptent dans la mémoire des habitants ou pour remettre en usage les toponymes originels qui caractérisent les lieux. Enfin, des voies nouvelles récemment créées se voient attribuer un nom.



L'adressage et la nomination des voies ne s'arrêteront pas au rapport rendu d'aujourd'hui et à la liste proposée en annexe, d'autres personnalités de la commune pourront être mises à l'honneur ainsi que d'autres noms des lieux ou de bâtiments historiques seront à valoriser dans notre commune. Enfin, ce travail sera matérialisé dans l'année 2024, puis 2025 par une panneautique en langue corse.

Dans cette démarche, la Commune a procédé à une première attribution des noms et à leur régularisation urgente pour les démarches d'adressage dont la liste se situe en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée d'en délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

-  d'approuver l'attribution des noms des lieux et leur régularisation dans le cadre de la démarche d'adressage
-  d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de la démarche d'adressage